

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres : L'An deux mille onze,
En exercice: **13** Le Jeudi 7 Juillet à 19 heures,
Présents : **07** Le Conseil Municipal de la Commune de BRUGHEAS,
Absents : **06** dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie,
Votants : **10** sous la présidence de M. Guy SOALHAT, Maire.

Date de convocation du Conseil : 1 Juillet 2011

PRESENTS : MRS. SOALHAT, FORGETTE, MARSONI, ZALDIVAR, ROYER, DUPLAN, MME BONVIN.

ABSENTS : MMES FAYE (POUVOIR A M.FORGETTE), GRAND, HENRY, MM. REVERET (POUVOIR A M.DUPLAN), CHEVANNE (POUVOIR A M.SOALHAT), EMERY.

Mme BONVIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CREATION D'UN SITE INTERNET

Monsieur le Maire propose de se doter d'un site internet et d'opter pour le pack « OPTIMA » de la Société COSOLUCE qui comprend, en plus du pack « LES ESSENTIELS » dont la Commune est déjà en sa possession (Comptabilité, paye, population, élections, emprunts, budgets, facturation, immobilisations), entre autre du produit « KIWI » pour la gestion en ligne de « CARBONE » (Gestion des contacts) et de « SAFRAN » (Suivi des affaires en cours) et site internet.

L'écart de tarif entre les deux packs est de 65.34 euros HT (78.14 TTC) pour l'année. Il faut également compter 60 euros HT (71.76 TTC) pour l'option « hébergement » et 15 euros HT (17.94 TTC) pour l'option « Domaine » (« Brugheas.fr » actuellement déposé chez NEYRIAL INFORMATIQUE à CLERMONT-FD jusqu'au 06/02/2012). A noter que la Société COSOLUCE offre à titre commercial l'abonnement et l'hébergement gratuitement jusqu'au 31/12/2011.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré, accepte la proposition du Maire et l'autorise à signer le devis – bon de commande ainsi que toute autre pièce se rapportant à cette affaire.

~~~~~

**OBJET : POSE DE STORES AU GROUPE SCOLAIRE – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 Juin qui proposait de reporter le choix de l'entreprise à ce jour en attendant les compléments demandés à trois entreprises, à savoir : Des échantillons de toile à SAEB non fournis à ce jour, des échantillons de toile à ALUGLACE fournis à ce jour et une nouvelle proposition pour des stores extérieurs à BDS fournie à ce jour.

Il rappelle que la consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée ouvert. L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 25 Mai 2011 à La Montagne VICHY et CLERMONT-FERRAND ainsi que sur la plateforme « Achat public » de Vichy Val d'Allier. L'annonce est parue dans les deux éditions de La Montagne le 27 Mai. La date limite de réception des offres était fixée au Lundi 20 Juin à 18 heures.

Après examen des offres, analyse et classement selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres réunie ce jour à 18 heures, propose de retenir l'offre de l'entreprise ALUGLACE de GANNAT pour son sérieux reconnu et sa proximité par rapport à BDS basée à SAINT-ETIENNE ex-aequo au classement. Le montant de l'offre s'élève à 16 521.78 euros HT, soit 19 760.05 euros TTC.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré, approuve le choix de la Commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer le marché à venir.